

Aurea Unlimited est un programme d'abonnement qui récompense les clients pour leur fidélité. Les conditions d'éligibilité du Client (telles qu'identifiées sur le Devis) pour l'obtention de certains logiciels sont définies dans le présent Avenant Aurea Unlimited. Les modalités et conditions suivantes (l'« **Avenant Aurea Unlimited** ») sont assujetties au contrat (y compris les Commandes) aux termes duquel le Client a obtenu une licence pour les Produits de Base (le « **Contrat Cadre** »).

1. **Objet.** Le présent Avenant Aurea Unlimited décrit les conditions dans lesquelles le Client a l'option, à sa seule discrétion, de souscrire un nouveau Devis avec le Fournisseur de Services (tel qu'identifié sur le Devis) pour commander des Produits Eligibles (définis ci-dessous) en utilisant des crédits calculés en fonction des achats passés ou en cours du Client auprès du Fournisseur de Services (le « **Devis Aurea Unlimited** »).
2. **Conditions Générales.** L'utilisation par le Client des Produits Eligibles est assujettie au Contrat Cadre et au Devis applicable et est limitée à sa Durée.
3. **Définitions.** Les termes suivants ont le sens qui leur est donné ci-dessous.
 - 3.1. « **Produits Eligibles** » désigne les Logiciels (à l'exclusion des Produits de Base) listés sur <https://www.aurea.com/Unlimited/> (la « Liste des Produits Eligibles »). Les Produits Eligibles peuvent être ajoutés ou retirés par le Fournisseur de Services, à sa seule discrétion, au moyen d'une notification sur la liste des Produits Eligibles. Les Produits Eligibles qui sont retirés après que le Client a déjà exécuté un Devis Aurea Unlimited concernant ces Produits Eligibles seront considérés comme des Produits Eligibles pour le Client pour la durée restant à courir de ce Devis Aurea Unlimited.
 - 3.2. « **Prix Catalogue** » désigne le prix pratiqué par le Fournisseur de Services pour les Logiciels. Les Prix Catalogue des Produits Eligibles seront inclus dans le Devis fourni au Client pour les Produits Eligibles sélectionnés.
 - 3.3. « **Produit(s) de Base** » désigne tous produits Logiciels pour lesquels le Client a souscrit des abonnements actifs auprès du Fournisseur de Services dans les 12 mois précédant la date d'entrée en vigueur du Devis Aurea Unlimited applicable.
 - 3.4. « **Montant de Base Annuel** » désigne le montant total des abonnements payés par le Client au Fournisseur de Services au cours des 12 mois précédant la date d'entrée en vigueur du Devis Aurea Unlimited applicable. Le Montant de Base Annuel est également appelé dans les présentes les « **Crédits** ».
4. **Commande de Produits Eligibles.** Pour commander des Produits Eligibles en utilisant les Crédits, le Client demandera les Produits Eligibles au responsable du compte Client. Un Devis Aurea Unlimited applicable sera préparé par le responsable de compte en fonction des Crédits disponibles, de l'étendue et du volume des Produits Eligibles devant être donnés en licence et du Prix Catalogue qui leur est applicable. Si les Crédits ne couvrent pas la totalité du coût, tout montant dû sera indiqué sur le Devis Aurea Unlimited. Ce montant supplémentaire sera inclus dans le calcul des Crédits pour les souscriptions futures de Produits Eligibles. Le Devis Aurea Unlimited prendra effet et liera les parties au moment de leur signature réciproque. De plus amples renseignements sur la façon de calculer les Crédits sont fournis à l'Annexe A.
5. **Services Professionnels Supplémentaires.** Le Client peut choisir d'obtenir des Services Professionnels Supplémentaires relatifs à l'installation et au déploiement des Produits Eligibles. Tous les frais d'installation et de déploiement sont à la charge du Client. Si le Client choisit d'engager un Fournisseur de Services pour une installation, un déploiement, une personnalisation ou d'autres services professionnels, un tel engagement nécessitera la signature d'un Contrat de Services Professionnels. Les Crédits ne peuvent être utilisés pour de tels services.
6. **Durée.** La « **Durée** » de la licence des Produits Eligibles donnés en licence dans le cadre d'un Devis Aurea Unlimited sera calculée au prorata et rendue compatible avec la Durée des Produits de Base applicables (telle que cette Durée est définie dans le Devis en vertu duquel ces Produits de Base ont été souscrits). Dans la mesure où la Durée des Produits de Base ne coïncide pas, le Devis Aurea Unlimited inclura également un ajustement de sorte que tous les Produits sous licence du Client (Produits de Base et Produits Eligibles nouvellement sous licence) coïncident quant à la dernière Durée expirant. A l'expiration de la Durée du Devis Aurea Unlimited, les droits d'utilisation des Produits cesseront immédiatement et les Produits devront être immédiatement effacés ou retournés au Fournisseur de Services. Aux fins de la présente section, « **Effacé** » signifie la destruction de tous les Produits Eligibles sous licence dans le cadre du Devis Aurea Unlimited, de sorte qu'aucune copie des Produits ne puisse être consultée ou restaurée d'aucune manière.
7. **Conditions Générales Supplémentaires.** Pour demeurer éligible (i) à utiliser les Crédits et (ii) à conserver les licences des Produits Eligibles, le Client doit (i) souscrire tous les renouvellements et (ii) maintenir les

Montants de Base Annuel alors en vigueur, sans réduction. Le Devis Aurea Unlimited stipulera que tous les Logiciels sous licence du Fournisseur de Services (que ce soit dans le cadre d'un Devis Aurea Unlimited ou précédemment) seront par la suite soumis aux conditions générales d'abonnement et de maintenance en vigueur du Fournisseur de Services.

Annexe A

Information supplémentaire

Le Client peut appliquer la totalité des Crédits à autant de Produits Eligibles qu'il le désire (par exemple, si le client a un Crédit d'1 million de dollars, il peut acheter des licences d'abonnement d'1 million de dollars pour le Produit Eligible A et d'1 million de dollars pour le Produit Eligible B). Pour plus de clarté, dans la mesure où des réductions de prix ont déjà été appliquées aux Produits de Base ou à d'autres Produits Eligibles sous licence, ces réductions ne s'appliquent pas aux licences supplémentaires des Produits de Base acquises grâce aux Crédits (les Crédits seront toujours utilisés au Prix Catalogue)

Exemples de calcul

Le Client a souscrit un abonnement aux Produits A et B. Les frais d'abonnement annuel du Client sont les suivants :

Produit A - 100 000 \$ de frais d'abonnement annuel - 200 utilisateurs nommés souscrits à 500 \$ par utilisateur nommé 18 mois plus tôt.

Produit B - 300 000 \$ de frais d'abonnement annuel - 500 utilisateurs nommés souscrits à 600 \$ par utilisateur nommé 18 mois plus tôt.

Les Crédits du Client sont de 400 000 \$.

Scenario A:

Le Client informe le Fournisseur de Services qu'il souhaite utiliser ses Crédits de 400 000 \$ pour acheter un abonnement de douze mois à :

100 licences d'utilisateurs du Produit C - Calcul au Prix Catalogue = 100 000

600 licences d'utilisateur du Produit D - Calcul au Prix Catalogue = 300 000

Les Crédits seront utilisés pour le Produit C et le Produit D et le Devis Aurea Unlimited n'inclura pas de frais d'abonnement supplémentaire, à l'exception des frais d'abonnement pour les Produits de Base calculés au prorata afin que leurs termes coïncident avec les abonnements du Devis Aurea Unlimited.

Scenario B:

Le Client informe le Fournisseur de Services qu'il souhaite utiliser ses Crédits de 400 000 \$ pour acheter :

400 licences d'utilisateur supplémentaires pour le Produit C - Calcul au Prix Catalogue = 400 000

400 licences d'utilisateur supplémentaires pour le Produit D - Calcul au Prix Catalogue = 450 000

1000 licences d'utilisateur du Produit E - Calcul du Prix Catalogue = 500 000

Les Crédits seront utilisés pour les Produits C, D et E et le Devis Aurea Unlimited inclura des frais d'abonnement de 100 000 \$ pour les licences du Produit E (500 000 \$ moins 400 000 \$ de Crédit plus les frais d'abonnement pour les Produits de Base calculés au prorata afin que leurs termes coïncident avec les abonnements du Devis Aurea Unlimited). Comme les Crédits sont immédiatement ainsi portés à 500 000 \$, les licences supplémentaires des Produits C et D sont donc inférieures à ce nouveau Crédit et n'entraînent de ce fait aucun frais d'abonnement supplémentaire.